

Le 25 septembre 2019

Reconfiguration des systèmes de livraison

Feuilles de contrôle des FFRS et cahiers de mise à jour urbains

Postes Canada travaille actuellement à la mise sur pied d'un nouveau système modernisé baptisé « Projet de reconfiguration des systèmes de livraison » (PRSL).

Dans le cadre de ce projet, Postes Canada a jusqu'à maintenant numérisé les feuilles de contrôle des FFRS et les rapports de maintenance des points de remise (PDR). Par conséquent, les données qui, en ce moment, sont saisies de façon manuelle seront dorénavant saisies au moyen d'un terminal de données portatif (TDP). Postes Canada instaurera ce nouveau processus à l'échelle nationale le 30 septembre prochain. Elle continuera de fournir les feuilles de contrôle sur demande.

Dans le cadre des consultations nationales, le STTP a fait part de ses préoccupations quant à l'exactitude de l'information saisie au moyen des TDP. Postes Canada s'est engagée à mettre en place les mesures suivantes pour permettre la vérification des données.

Mesures de protection quant aux vérifications de l'unité des FFRS

- Chaque jour, les FFRS seront en mesure de passer en revue les données saisies au moyen du TDP.
- Si un superviseur modifie le nombre de colis ou d'envois à remettre en mains propres, il devra apporter ces changements en consultation avec le membre FFRS et le Syndicat.
- Lorsqu'un superviseur effectuera un changement dans le système informatique, son compte sera signalé et il devra confirmer qu'il a effectué ce changement en consultation avec le Syndicat et le membre FFRS.
- Jusqu'à la tenue de l'inspection annuelle, les FFRS pourront consulter le total cumulé à ce jour sur leur TDP. Une fois l'inspection terminée, cette information sera archivée et pourra ensuite être consultée sur demande.
- Chaque semaine, les FFRS pourront demander une copie imprimée de l'information saisie et les superviseurs seront tenus de leur fournir le document. Si vous n'avez pas accès à votre superviseur, veuillez prendre note de toutes les valeurs soumises, et ce, à des fins de vérification. S'il n'y a pas de superviseur dans le lieu de travail, communiquez avec votre représentante ou représentant de votre section locale pour veiller à ce que Postes Canada vous remette la copie imprimée que vous avez demandée.

Mesures de protection quant aux vérifications de l'unité urbaine

- L'information qui, en ce moment, est saisie manuellement dans les cahiers de mise à jour sera dorénavant saisie au moyen d'un TDP (EXEMPLE – nombre de portes, nombre de marches, etc.)
- Les demandes de changement seront acheminées à la direction locale presque en temps réel.
- Les factrices et facteurs pourront constater sur leur TDP qu'une demande est en cours. Lorsque le superviseur recevra la demande, il devra y donner suite dans un délai de quatre jours et indiquer que la demande a été achevée.



- Une fois que la direction locale aura effectué la modification demandée, le facteur ou la factrice pourra constater sur son TDP que le changement a été effectué. Il ou elle devra fermer sa session et en ouvrir une nouvelle afin que la liste des demandes soit mise à jour. La valeur de l'itinéraire n'est mise à jour qu'une seule fois par semaine sur le TDP.
- Postes Canada sera responsable d'apporter les derniers changements aux cahiers de mise à jour et de fournir une copie imprimée des changements apportés.

FORMATION – FFRS

Postes Canada a indiqué qu'aucune rémunération ne sera versée aux FFRS pour suivre la formation, alléguant que celle-ci n'exigera pas une période de temps importante et que les membres pourront l'insérer dans le cadre de leur itinéraire. Le STTP n'est pas d'accord avec la position de l'employeur. Nous examinons actuellement les options qui s'offrent à nous.

FORMATION – UNITÉ URBAINE

Selon Postes Canada, si les factrices et facteurs sont obligés de travailler des heures supplémentaires en raison de la formation, ils seront rémunérés en conséquence.

À mesure que ce nouveau processus est mis en œuvre, veuillez aviser votre section locale s'il y a des questions qui devraient être abordées dans le cadre des consultations nationales.

Solidarité,



Rona Eckert
Permanente syndicale nationale
Consultations

Solidarité,



Nicolas Presne
Permanent syndical national
Dotation en personnel et mesure des itinéraires

2019 – 2023 Bulletin n° 036

RE-lh-sepb 225 gl/scfp1979